

FCP HELION MONEO

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION MONEO » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 6.652.497, un actif net de D : 6.637.871 et un bénéfice de D : 413.217.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 48,85% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION MONEO » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 19 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	<u>3 579 634,221</u>	<u>4 344 400,136</u>
Obligations et valeurs assimilées		3 249 459,726	4 009 346,399
Titres OPCVM		330 174,495	335 053,737
Placements monétaires et disponibilités		<u>3 072 863,107</u>	<u>2 998 956,821</u>
Placements monétaires	5	2 947 796,489	2 998 479,958
Disponibilités		125 066,618	476,863
TOTAL ACTIF		<u>6 652 497,328</u>	<u>7 343 356,957</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	6 329,171	7 356,044
Autres créditeurs divers	7	8 297,340	9 015,669
TOTAL PASSIF		<u>14 626,511</u>	<u>16 371,713</u>
ACTIF NET			
Capital	8	6 268 682,910	6 975 019,018
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		23,616	11,116
Sommes distribuables de l'exercice		369 164,291	351 955,110
ACTIF NET		<u>6 637 870,817</u>	<u>7 326 985,244</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>6 652 497,328</u>	<u>7 343 356,957</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2019	Année 2018
Revenus du portefeuille-titres	9	214 846,235	265 034,487
Revenus des obligations et valeurs assimilées		195 321,765	240 450,807
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		19 524,470	24 583,680
Revenus des placements monétaires	10	222 341,861	194 222,279
Revenus des prises en pension	11	39 016,442	51 827,695
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		476 204,538	511 084,461
Charges de gestion des placements	12	(59 790,691)	(72 410,161)
REVENU NET DES PLACEMENTS		416 413,847	438 674,300
Autres charges	13	(14 019,989)	(15 746,573)
RESULTAT D'EXPLOITATION		402 393,858	422 927,727
Régularisation du résultat d'exploitation		(33 229,567)	(70 972,617)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		369 164,291	351 955,110
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		33 229,567	70 972,617
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 688,995)	(2 333,752)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		12 511,734	9 357,795
RESULTAT DE L'EXERCICE		413 216,597	429 951,770

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2019	Année 2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	413 216,597	429 951,770
Résultat d'exploitation	402 393,858	422 927,727
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 688,995)	(2 333,752)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 511,734	9 357,795
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(227 084,592)	(331 874,367)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(875 246,432)	1 176 351,217
Souscriptions		
- Capital	4 275 497,088	14 386 230,558
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 551,099)	1 024,582
- Régularisation des sommes distribuables	143 802,285	631 575,273
Rachats		
- Capital	(4 990 870,080)	(13 194 521,298)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 765,244	(1 720,801)
- Régularisation des sommes distribuables	(301 889,870)	(646 237,097)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(689 114,427)	1 274 428,620
ACTIF NET		
En début de l'exercice	7 326 985,244	6 052 556,624
En fin de l'exercice	6 637 870,817	7 326 985,244
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	69 996	58 026
En fin de l'exercice	62 817	69 996
VALEUR LIQUIDATIVE	105,669	104,677
TAUX DE RENDEMENT	5,75%	4,91%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la Société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 Septembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Hélion Monéo » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Hélion Monéo » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP Hélion Monéo » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 3.579.634,221 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		3 160 495,000	3 249 459,726	48,95%
<u>Obligations des sociétés</u>		1 960 000,000	2 039 094,719	30,72%
Tunisie Leasing 2013-2 B (Taux fixe de 7,6%)	2 000	80 000,000	84 397,589	1,27%
Tunisie Leasing 2014-2 (Taux fixe de 7,80%)	3 500	140 000,000	140 405,770	2,12%
Tunisie Factoring 2014-1 (Taux fixe de 7,60%)	7 500	150 000,000	158 770,192	2,39%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT B (Taux fixe de 11,70%)	2 500	250 000,000	261 955,738	3,95%
ATL 2014-3 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	5 000	100 000,000	105 430,356	1,59%
Attijari leasing 2015-1 CAT A (Taux fixe de 7,60%)	3 000	60 000,000	62 531,672	0,94%
Attijari leasing 2015-1 CAT B (Taux fixe de 7,80%)	2 000	120 000,000	125 196,590	1,89%
Attijari leasing 2016-1 CAT A (Taux fixe de 7,50%)	3 000	120 000,000	123 167,213	1,86%
CIL 2015-1 (Taux fixe de 7,65%)	2 000	40 000,000	41 337,705	0,62%
CIL 2017-1 (Taux fixe de 7,60%)	5 000	300 000,000	309 369,180	4,66%
UIB 2016 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	4 000	240 000,000	254 013,370	3,83%
Attijari bank subordonné 2017 CAT A (Taux fixe de 7,40%)	6 000	360 000,000	372 519,344	5,61%
<u>Emprunt National</u>		240 000,000	246 308,384	3,71%
Emprunt National 2014 CAT B	6 000	240 000,000	246 308,384	3,71%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		960 495,000	964 056,623	14,52%
BTA 05-2022-6,9%	630	672 215,000	661 593,447	9,97%
BTA 08-2022-5,6%	300	288 280,000	302 463,176	4,56%
Titres des Organismes de Placement Collectif		328 463,319	330 174,495	4,97%
SICAV TRESOR	3 195	328 463,319	330 174,495	4,97%
TOTAL		3 488 958,319	3 579 634,221	53,93%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			53,81%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2018	4 224 947,251	140 226,741	(20 773,856)	4 344 400,136	
Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	250 000,000			-	
Titres OPCVM	6 698 342,991			6 698 342,991	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(860 000,000)			(860 000,000)	
Emprunt National 2014 CAT B	(120 000,000)			(120 000,000)	
Titres OPCVM	(6 704 331,923)			(6 704 331,923)	12 511,734
Variation des plus ou moins value latentes			(1 688,995)	(1 688,995)	
Variations des intérêts courus		(27 087,988)		(27 087,988)	
Soldes au 31 décembre 2019	3 488 958,319	113 138,753	(22 462,851)	3 579 634,221	12 511,734

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 2.947.796,489 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Dépôts à Terme	1 000 000,000	1 006 099,726	15,16%
BTK PLACEMENT_181J_(au 08/06/2020) au taux de 12,65%	1 000 000,000	1 006 099,726	15,16%
Certificats de dépôt	1 939 140,924	1 941 696,763	29,25%
QNB pour 90 jours (au 19/03/2020) au taux de 11,3%	489 010,454	490 440,709	7,39%
BNA pour 120 jours (au 22/04/2020) au taux de 10,8%	486 100,386	486 996,904	7,34%
BTE pour 150 jours (au 29/05/2020) au taux de 10,8%	482 775,120	482 885,038	7,27%
BTK pour 150 jours (au 29/05/2020) au taux de 11,8%	481 254,964	481 374,112	7,25%
TOTAL	2 939 140,924	2 947 796,489	44,41%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		44,31%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 6.329,171 contre D : 7.356,044 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	4 230,970	4 817,467
Rémunération du dépositaire	2 098,201	2 538,577
Total	<u>6 329,171</u>	<u>7 356,044</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à D : 8.297,340 contre D : 9.015,669 au 31/12/2018 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	6 787,797	7 295,149
Redevance du CMF	592,571	674,715
Etat, retenue à la source	616,972	745,786
Autres (P)	300,000	300,019
Total	<u>8 297,340</u>	<u>9 015,669</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018

Montant	6 975 019,018
Nombre de parts émises	69 996
Nombre de copropriétaires	41

Souscriptions réalisées

Montant	4 275 497,088
Nombre de parts émises	42 906
Nombre de copropriétaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(4 990 870,080)
Nombre de parts rachetées	(50 085)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 688,995)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 511,734
Régularisation des sommes non distribuables	(1 785,855)

Capital au 31-12-2019

Montant	6 268 682,910
Nombre de parts	62 817
Nombre de copropriétaires	42

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 214.846,235 contre D : 265.034,487 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - intérêts	132 906,408	171 414,613
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (BTA et Emprunt National)	62 415,357	69 036,194
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	19 524,470	24 583,680
TOTAL	214 846,235	265 034,487

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 222.341,861 contre D : 194.222,279, au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Année 2019	Année 2018
Intérêts des comptes à terme	100 378,634	99 911,403
Intérêts des dépôts à vue	75,162	45,986
Intérêts des certificats de dépôt	121 888,065	94 264,890
TOTAL	222 341,861	194 222,279

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2019 à D : 39.016,442 contre D : 51.827,695 à la même période de l'exercice 2018 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 59.790,691 contre D : 72.410,161 au 31 décembre 2018, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	51 249,168	62 065,857
Rémunération du dépositaire	8 541,523	10 344,304
Total	<u>59 790,691</u>	<u>72 410,161</u>

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2019 à D : 14.019,989 contre D : 15.746,573 au 31 décembre 2018 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	7 177,750	8 692,693
Honoraires commissaire aux comptes	6 528,500	6 610,278
Services bancaires	2,358	1,572
Publications	299,981	430,730
Autres	11,400	11,300
Total	14 019,989	15 746,573

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus des placements	7,581	7,302	6,903	4,987	6,867
Charges de gestion des placements	(0,952)	(1,034)	(1,063)	(0,871)	(1,093)
Revenus net des placements	6,629	6,267	5,840	4,116	5,774
Autres charges	(0,223)	(0,225)	(0,248)	(0,190)	(0,266)
Résultat d'exploitation (1)	6,406	6,042	5,592	3,926	5,508
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,529)	(1,014)	(0,843)	0,172	(1,228)
Sommes distribuables de l'exercice	5,877	5,028	4,748	4,098	4,279
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,027)	(0,033)	(0,345)	0,053	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,199	0,134	0,163	0,010	0,047
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,172	0,100	(0,182)	0,063	0,051
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,578	6,143	5,410	3,989	5,558

Résultat non distribuable de l'exercice	0,172	0,100	(0,182)	0,063	0,051
Régularisation du résultat non distribuable	(0,028)	(0,010)	0,028	0,017	0,009
Sommes non distribuables de l'exercice	0,143	0,090	(0,154)	0,079	0,060
Distribution de dividende	5,028	4,749	4,098	4,279	4,443
Valeur liquidative	105,669	104,677	104,307	103,811	103,913
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,91%	0,99%	1,02%	0,84%	1,05%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,22%	0,24%	0,18%	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,59%	4,81%	4,56%	3,95%	4,12%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Monéo" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Monéo" réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au TMM+0,5% (en net de retenues à la source). Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base du TMM mensuel affiché par la BCT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .